

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

au 05-09-2016

1 - DÉFINITIONS

Le terme Client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Loïc Antignac pour toute création dans le cadre de ses compétences de webdesigner et intégrateur web. Le terme Tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme Prestataire désigne Loïc Antignac, webdesigner et intégrateur web exerçant sous le statut de l'entreprise individuelle, SIREN : 799 008 065.

2 - APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités, ainsi que les conditions de vente et de prestation de services selon lesquelles le Prestataire fournit les services à son Client. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

Le Client faisant appel aux services de Loïc Antignac reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes ainsi que les mises en garde énoncées dans l'extrait de la loi n°57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. Du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle (texte en annexe). Par conséquent, la signature du devis entraîne l'acceptation par le Client des Conditions Générales de Vente dans leur totalité.

3 – RESPONSABILITÉS

Le Client s'engage à fournir au Prestataire la totalité des informations nécessaires à la réalisation de la prestation (rédactionnel et visuel : textes, images, vidéos, sons...) au format demandé et ce dans les délais les plus brefs. Le Client s'engage à fournir au Prestataire des données réglementaires et conformes à la législation en vigueur. Il appartient donc au Client de libérer les droits sur toutes les œuvres (marques, brevets, site internet en cas de modification...) qu'il désire voir incorporer au produit final ou, s'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble ou partie seulement de celle(s)-ci, de permettre par le présent contrat leur utilisation en vue de la réalisation de la présente prestation. Dans tous les cas, le Client garantit au Prestataire que l'exploitation des œuvres lui appartenant ou dont les droits d'exploitation lui ont été conférés ne viole les droits d'aucun tiers et n'a fait l'objet d'aucune entente pouvant venir en contradiction avec les droits consentis par le présent contrat. Le Client s'engage à garantir et à indemniser le Prestataire de toute revendication ou action concernant les droits des propriétés portant sur lesdites œuvres. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valide. Dans le cas d'un site internet dynamique pour lequel un module d'administration aura été fourni au Client, ce dernier est seul responsable de la mise à jour

et du contenu de son site après sa mise en ligne. Le Client recevra ses identifiants de connexion à l'administration du site après réception du solde de la facture. Toute mise à jour ou maintenance non intégrée au devis initial et prise en charge par le Prestataire après la livraison du site fera l'objet d'un nouveau bon de commande.

Le Client reconnaît que son site internet et son contenu peuvent être rendus accessibles par des liens hypertextes établis indépendamment de la volonté du Prestataire et que, de ce fait, le Prestataire ne saura être tenu responsable de l'utilisation préjudiciable, directe ou indirecte, des contenus intégrés par le site internet.

Le Client déclare parfaitement connaître les caractéristiques et limites de l'Internet. De ce fait, la responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée concernant la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client, les dommages que pourraient subir les équipements du Client, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

4 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et le Prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

Engagements du Client :

- Établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le Prestataire. Dans le cas où les modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- Remettre au Prestataire le devis (daté, signé, et tamponné).
- Fournir tous les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés).
- Disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis au Prestataire. Seule la responsabilité du Client pourra être engagée à ce titre.
- Se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par le Prestataire.
- Régler dans les délais précis les sommes dues au Prestataire.
- Informer le Prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

Engagements du Prestataire :

- Au besoin le Prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.
- Le Prestataire garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- Le Prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à

conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatif au Client, auquel il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

- Une maquette du site sera proposée au Client. Une fois cette maquette validée, toute modification importante sera l'objet d'une facturation supplémentaire.
- Le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type « réalisé par Webaxones » assortie d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.webaxones.com). Le Client s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.
- Le prestataire se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, de sous-traiter tout ou partie des services à un tiers.

5 – DEVIS – COMMANDE – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les prix stipulés sur le devis sont valables deux mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient durant ce délai. Toute commande qui n'aura pas été précédée d'un devis écrit du Prestataire ne le liera que si une acceptation écrite a été envoyée par le Prestataire. L'établissement du devis est gratuit. Le devis signé par le Client vaut pour accord et bon de commande. A l'acceptation du devis, un acompte de 30 % du montant total sera exigé, le solde étant payable à la livraison, quelque soit la nature de la prestation. Aucun travail ne débutera avant la réception par le Prestataire du devis signé, des éléments graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, et l'encaissement de l'acompte. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis.

L'entreprise étant non assujettie à la TVA (TVA non applicable, article 293 B du CGI), les tarifs sont donc nets de taxe.

Frais annexes :

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations telles que polices de caractères, photographies ou illustrations issues de banques d'images, enregistrements sonores seront ajoutés dans le devis. Concernant ces éléments, le Prestataire s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires et prendre à sa charge tout paiement afférent, notamment en vertu des droits d'auteur et des droits de la personnalité. Concernant l'hébergement internet, le règlement de ce dernier se fera par le Client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur. Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client.

6 – FACTURE ET RÈGLEMENT

Les règlements se font au nom de « Loïc ANTIGNAC » ou de « WEBAXONES » par chèque. Le solde de la facture est dû en totalité à la remise des éléments au Client. A défaut de contestation dans les sept jours de sa date d'émission, la facture est réputée acceptée. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans ce délai. Tout retard de paiement au delà de 30 jours à compter de la date d'émission entraînera une pénalité de 10 % du montant de la facture par jour. Les frais de poursuites et d'honoraires pour le recouvrement de factures impayées sont à la charge du Client.

7 – LIVRAISON

Le délai de livraison est toujours indiqué sur le devis. Il correspond à une période nécessaire à la réalisation des produits et prend effet à la date d'encaissement de la

commande selon les conditions définies précédemment. Le délai de livraison peut être différé si le Prestataire n'est pas en possession de la totalité des documents fournis par le Client pour la réalisation de son projet, ou si le Client ne procède pas aux validations nécessaires à sa poursuite. Le produit final est livré sur hébergement ou CD ROM transmis par courrier postal (sur demande uniquement).

8 – ACOMPTÉ ET ANNULATION DE COMMANDE

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client ou par le Prestataire, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux prestations réalisées ou en cours de réalisations, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client, sans une contribution financière. Les maquettes, et plus largement, toutes les œuvres originales restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés. Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande. L'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris, quel que soit l'état d'avancement du projet.

9 – INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans que ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Prestataire se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

10 – PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

11 – DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Toute œuvre est une création originale protégée par la loi n° 92-597 du 01.07.1992 relative au Code de la propriété intellectuelle. Elle demeure la propriété morale et physique de son auteur. Seuls sont vendus les droits de reproduction pour l'unique usage ou tirage imprimé définis sur la note d'honoraires ou de cession de droits s'y rapportant.

Le Client n'est pas propriétaire de l'œuvre mais en achète des droits d'utilisation pour un usage défini et limité par le contrat ou la facture. L'œuvre ne peut être modifiée, reproduite, vendue ou réutilisée pour un autre usage sans l'accord écrit préalable de son auteur. Toute autre utilisation que celle indiquée sur la note d'honoraires sera soumise à des droits supplémentaires. Tout devis et facture comprendra une cession de droits

d'auteur définissant précisément les conditions d'utilisation de l'œuvre.

12 – DROITS DE PUBLICITÉ

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, plaquette, flyers, etc...) et lors de démarchages de prospection commerciale.

13 – HÉBERGEMENT

Le Client est libre de choisir l'opérateur de son choix pour l'hébergement de son site internet. Dans ce cas, le Client devra fournir au Prestataire les paramètres de connexion au serveur et à la base de données du site.

Le Client peut également faire appel au Prestataire afin que ce dernier lui trouve un hébergeur et un type d'abonnement.

Dans tous les cas, la prestation d'hébergement étant effectuée par une entreprise Tiers, le Prestataire ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements (pannes, piratages, problèmes de connexion, perte/vol de données, lenteurs, site inaccessible...) qui relèvent de la responsabilité de l'hébergeur.

Le paiement annuel pour l'hébergement et le nom de domaine sont à la charge du Client. Ce dernier devra lui-même entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition et au renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine.

La perte du nom de domaine et des données contenues sur le site suite au non paiement par le Client de l'hébergement ne pourront être imputées au Prestataire.

14 – FORCE MAJEURE

Le Prestataire n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

15 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi Française et à la compétence exclusive des tribunaux compétents du département de domiciliation du Prestataire.